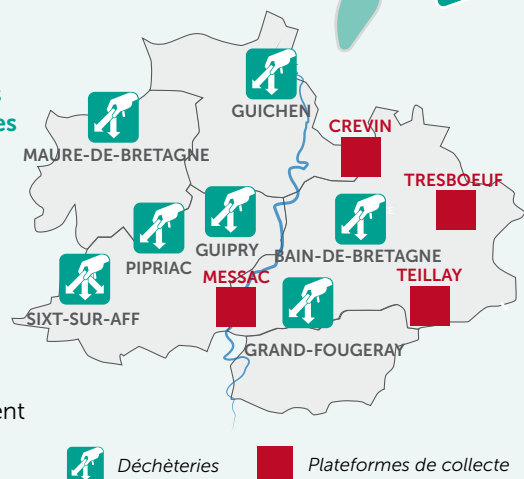


Le Smictom accueille les déchets des particuliers et des professionnels des 7 déchèteries et des 4 plateformes de collecte de déchets verts. Un programme de modernisation de certaines installations est prévu pour accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Une gestion moderne des déchets, multi filières, implique de valoriser un grand nombre de flux. La reprise en régie du service et le développement du réseau de déchèteries ont permis à la collectivité de réaliser des économies, notamment grâce à une meilleure orientation des déchets qui arrivent vers les différentes filières de recyclage. Cela a notamment permis de valoriser 7000 tonnes de déchets verts. Lors de la reprise en régie du service, les horaires d'ouverture ont été également modifiés afin de mieux s'adapter aux besoins des usagers. La déchèterie de Guichen est la plus fréquentée, suivie par celle de Bain de Bretagne.



 Déchèteries  Plateformes de collecte

Les tonnages collectés sont tous globalement en hausse sur les différents sites et représentent presque 91 kg de déchets verts par habitant. Cette année, la plateforme de Crevin a été remplacée par un site aux normes, fermé et gardienné : le Petit Fougeray. La construction d'une nouvelle déchèterie à Guipry vient également de démarrer. Le réaménagement de la déchèterie de Bain de Bretagne suivra rapidement.

LA PAROLE À ...



MARION NERZIC
encadre les agents
des déchèteries
Elle assure aussi le suivi
de la recyclerie.

En quoi consiste le métier d'agents de déchèterie ?

Les agents de déchèterie accueillent les usagers et doivent s'assurer que les déchets apportés soient bien orientés et déposés dans les bonnes filières de recyclage. Le métier s'est complexifié du fait du principe de la responsabilité élargie des producteurs et de la volonté d'exigence et de professionnalisme du Smictom. Il est devenu plus difficile aussi. Les agents doivent souvent jouer aux gendarmes du fait de l'incivisme des gens qui ne respectent pas toujours les différentes filières. Ils sont souvent victimes d'agressivité, voire d'agression. Pour la première fois en 2011, le tonnage en déchèterie a dépassé les OMr.

Quel sera l'impact du nouveau dispositif sur leur fonctionnement ?

Elles risquent d'être souvent saturées. L'amélioration des gestes de tri, liée à la

Redevance Incitative, va inéluctablement faire grimper les tonnages. Par exemple, le fer à repasser souvent jeté dans les OMr aujourd'hui, sera déposé plutôt en déchèterie. On prévoit entre 8 et 10 % de tonnage en plus.

Comment aider les usagers à respecter les filières de tri ?

La propreté des déchèteries est importante, elle participe du respect du site et du dépôt correct dans chaque filière des déchets amenés. L'augmentation temporaire du nombre d'agents à l'accueil servira justement à maintenir les sites propres et « ordonnés » pour éviter les erreurs de dépôt et les dépôts d'OMr. Les agents devront faire beaucoup de pédagogie.

Comment réduire l'apport de déchets verts en déchèterie ?

Il faut poursuivre la pratique du compostage domestique, complémentaire du compostage des biodéchets prévu dans le nouveau dispositif ; faire du broyage, du mulching*, broyage de proximité, planter des végétaux à croissance lente...

* Technique de tonte rase laissée sur place

CHIFFRES CLÉS 2012

+ 15% de tonnages collectés
65 % de déchets valorisables déposés
3500 tonnes de déchets valorisables
120 tonnes valorisées détournées vers la Recyclerie.

La bonne attitude

À la déchèterie, c'est comme à la maison, chaque déchet a une place!

- Pour respecter les filières de tri, n'hésitez pas à demander aux agents. Ils sont là pour vous guider.

- Pensez également aux points d'apport volontaire spécifiquement conçus pour le verre et le papier. Il en existe près de chez vous.

- Le réemploi permet de détourner beaucoup de déchets de l'incinération : la recyclerie est là pour ça ! Son succès est tel, qu'une deuxième recyclerie devrait bientôt ouvrir.

Trucs & Astuces

Pour moins de déchets
Stop à l'annuaire dans ma
boîte aux lettres

Rendez-vous sur : www.recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr pour ne plus recevoir votre annuaire imprimé.

Vous aussi vous connaissez des trucs et astuces ?

N'hésitez pas à les partager sur notre plateforme d'écoute : www.smictom.vousecoute.fr
Nous les publierons sur notre site et dans nos prochaines lettres d'information.

Direction de la publication :
Rémy Coudrais, Christine Gardan
et le groupe projet du Smictom des Pays de Vilaine

Conception-rédaction :
Sens & Plus - D15 Conseils

Conception graphique :
Agence SEIZE - www.agenceseize.fr

Imprimé sur du papier recyclé par Chat Noir Impressions

Crédits photos : Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon - Thinkstock
ISSN : 1774-9255



Le service public
de vos déchets

Smictom infos

La lettre du Smictom des Pays de Vilaine

www.smictom-nar.fr | DÉCEMBRE 2012 | N° 33

ÉDITO

Une gestion globale, des solutions durables

520 kg, c'est le poids que pèsent nos poubelles par habitant en 2011 sur notre territoire (46 communes - 77 340 habitants). Un chiffre qui n'évolue plus à la baisse, alors que parallèlement, nous restons dépendants de lieux de traitement éloignés (Rennes, Changé et Vitry) dont les coûts de transport pèsent sur notre redevance. Sans oublier les coûts de gestion des sites d'incinération ou d'enfouissement. En augmentation du fait de la modernisation des installations, ils se répercuteront à l'avenir sur nos factures. Un système coûteux qui génère par ailleurs des gaz à effet de serre néfastes pour l'avenir de la planète. C'est pourquoi notre Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) se devait de revoir sa politique globale de gestion des déchets. Ainsi après plusieurs années d'études, d'analyses et de concertation, un nouveau dispositif verra le jour début 2013.

10 ans après la mise en place des collectes sélectives, ce nouveau schéma de collecte et de traitement des déchets intègre une nouvelle qualité de service. Il améliore ses performances économiques et environnementales, et ce, conformément aux obligations du Grenelle de l'Environnement. Il s'inscrit dans une approche de développement durable de notre territoire. Les 46 communes qui, à travers leurs communautés de communes, ont délégué leur pouvoir de gestion des déchets au syndicat, sont aujourd'hui mobilisées à nos côtés, conscientes du rôle majeur qu'elles auront à jouer en tant que relais d'information.

Moins produire, mieux trier ses déchets, mieux gérer le coût que représente leur traitement pour la communauté : tous ensemble, élus municipaux, agents territoriaux et citoyens, nous devons agir dès maintenant dans ce sens.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2013.

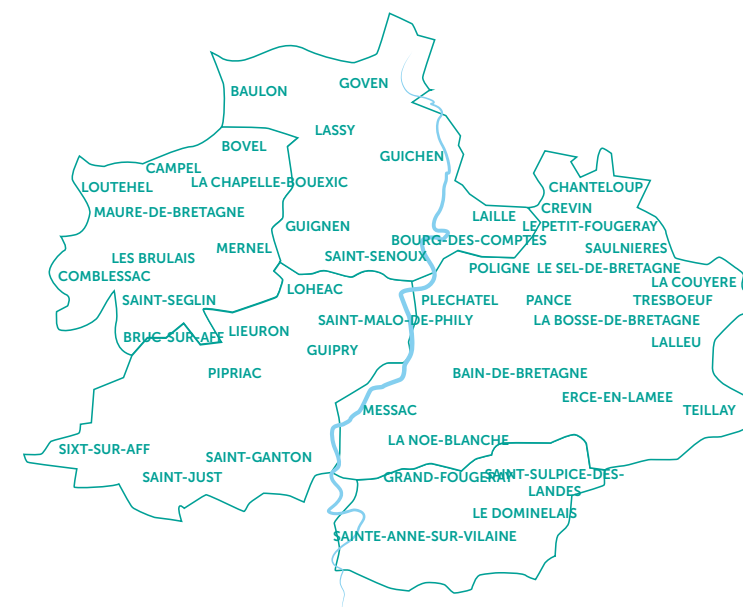
*Le Président et les membres
du bureau du Smictom.*

À LA UNE

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :
DU NOUVEAU POUR
NOS POUBELLES**

Changement de bacs, changement de fréquences d'enlèvement des poubelles, tri des déchets de cuisine, fabrication de compost... La nouvelle gestion de collecte et de traitement des déchets du territoire du Smictom est ambitieuse et innovante. Ambitieuse notamment dans ce qu'elle implique en terme de changements de comportement. Conscients des bouleversements que ce nouveau dispositif va générer pour l'usager, les élus du Smictom ont pris des mesures à la hauteur des enjeux. Dès aujourd'hui et pendant plusieurs mois des moyens « exceptionnels » vont être déployés pour aider et accompagner au plus près du terrain et de leur quotidien les 35 000 foyers concernés par ce nouveau dispositif. L'ensemble de ces nouvelles mesures doit aider la collectivité à conserver un budget de fonctionnement maîtrisé et rigoureux.

TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF ►



En bref... UN NOM, DES MISSIONS... DU SENS !

Pour être plus facilement identifiable auprès des usagers, rendre plus lisible sa vocation de service public et ses missions, le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets change de dénomination et de logo : le Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon devient le Smictom des Pays de Vilaine.

Ce nom s'inspire du périmètre géographique de la collectivité, territoire traversé par la Vilaine et qui s'étend sur deux Pays. Changement illustré aussi par un logo modernisé, plus explicite : syndicat de projets dédié à la collecte et au traitement des déchets, mais aussi à la prévention de la réduction à la source des déchets et au recyclage. Tous les supports porteront désormais cette identité graphique.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : DU NOUVEAU POUR NOS POUBELLES

Début 2013, le nouveau dispositif de collecte et de traitement des déchets du Smictom des Pays de Vilaine sera lancé. La collecte en porte à porte des biodéchets favorisera l'amélioration des gestes de tri des usagers. La mise en place de la valorisation organique diminuera avantageusement le poids des poubelles et facilitera le passage à la redevance incitative. L'ensemble de ces nouvelles mesures aidera la collectivité à conserver un budget de fonctionnement maîtrisé et rigoureux.

Durant le premier semestre 2013, de nouveaux bacs à puce seront distribués, de nouvelles fréquences d'enlèvement instaurées. Pour la matière organique qui représente près de 30% de la composition des ordures ménagères résiduelles (OMr) avec ou sans compostage domestique, une collecte séparée des biodéchets complètera les collectes d'emballages et d'OMr. Le compostage de ces déchets organiques (déchets de cuisine et alimentaires), en mélange avec les déchets verts collectés en déchèteries, permettra de réduire les tonnages à incinérer, d'améliorer et d'accroître le recyclage. Ces biodéchets traités localement sur un site de compostage territorial* exploité par le Smictom produiront un compost de très bonne qualité, permettant un retour au sol de la matière produite, utile pour l'agriculture notamment. Ainsi cette filière complémentaire de valorisation organique diminuera avantageusement le poids de nos OMr et offrira une solution de traitement local qui contribuera à limiter le transport de déchets hors de notre territoire. Elle facilitera aussi le passage à la redevance incitative prévu en 2014.

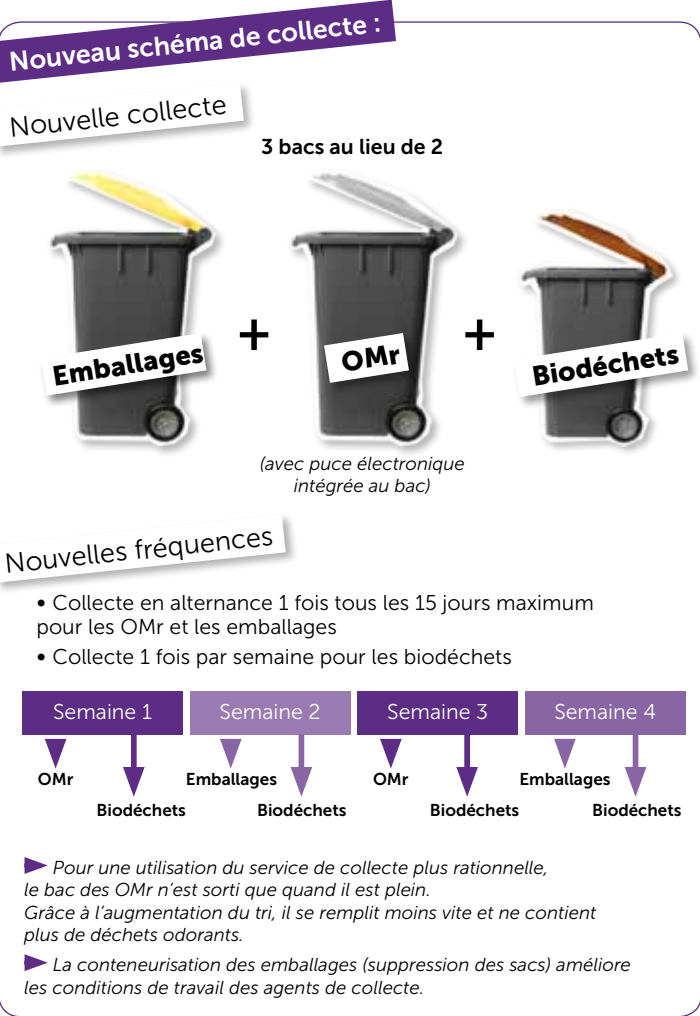
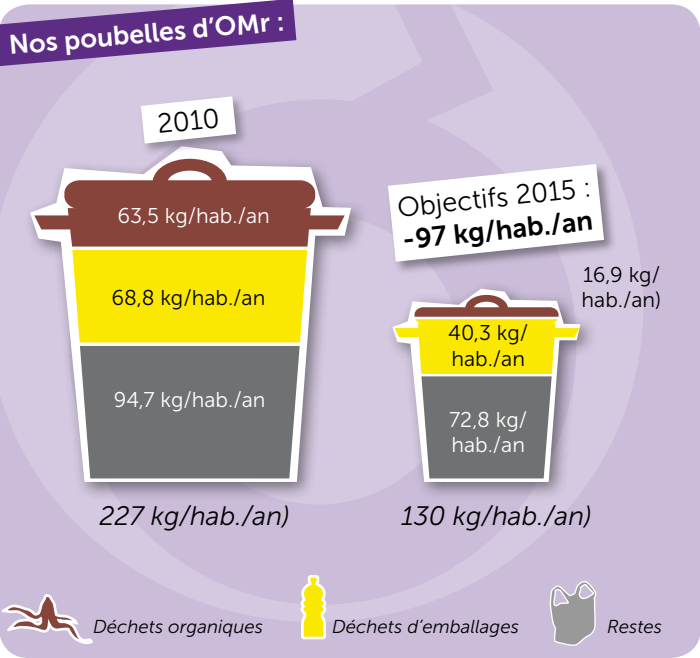
Accompagnement des usagers : actions de proximité

Très prochainement, des rendez-vous, des supports et des outils de sensibilisation vous seront proposés afin que vous puissiez comprendre les enjeux, adopter les bons gestes et maîtriser vos coûts de production de déchets.

- Un ambassadeur du Smictom, accrédité pour la distribution des bacs rendra visite à chaque foyer : 40 ambassadeurs supplémentaires sont recrutés pour le lancement du dispositif.
- Des «rendez-vous citoyens» seront programmés prochainement dans les communes.
- Des «ateliers conseils» offrant des solutions axées sur la réduction à la source des déchets seront organisés : bars à eaux, ateliers zéro produits chimiques, cuisiner ses restes de repas, réduire ses déchets verts, ateliers conseils sur l'éco-consommation (relookage de meubles...)...

Le site Internet du Smictom, entièrement revisité, favorisera lui aussi l'interaction. Vous pourrez quasi simultanément obtenir des réponses à vos questions via une plateforme d'écoute en ligne.

* Un site sera aménagé à Guignen, à côté de l'actuel site de transfert des déchets du Smictom. L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter a eu lieu du 22 octobre au 23 novembre.



REDEVANCE INCITATIVE : FACTURATION À LA LEVÉE

La redevance incitative, qui s'appuie sur une facturation à la levée, complète le schéma global de gestion des déchets. Elle offre des solutions alternatives aux usagers : collecte séparée des biodéchets, prévention autour de la réduction à la source et recyclage.

Pourquoi une redevance incitative ?

C'est une mesure phare de la réduction de la production de déchets. Elle responsabilise et incite chacun à mieux trier pour privilégier les filières de recyclage des emballages (papier, verres, emballages, déchets organiques). Si besoin, elle encourage à modifier ses comportements d'achat. Ces solutions doivent aider à maîtriser la facture.

Quel est le principe de facturation ?

La facture est calculée en fonction de l'utilisation du service. Une part fixe, calculée sur la taille du foyer, finance une partie du service : collectes des déchets organiques et recyclables, déchèteries, information/sensibilisation. Une part variable, couvre l'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Comment est calculée la part variable ?

- Elle tient compte :
1. Du volume de bac d'ordures ménagères et de la taille du foyer
 - a) 1 personne : bac de 80 litres
 - b) 2 à 4 personnes : bac de 120 litres
 - c) 5 personnes et + : bac de 240 litres
 2. Du nombre de fois où le bac est sorti pour être vidé.

Une période de facturation à blanc va être mise en place. Quel intérêt ?

Elle permet aux usagers d'estimer le coût de leurs déchets résiduels (OMr), soit le coût de la redevance future. Selon son comportement, l'usager peut anticiper 2014 et améliorer ses gestes de tri s'il n'est pas suffisamment vertueux d'ici là.



Pour en savoir plus, consultez le site Internet www.smictom-nar.fr ou rendez-vous sur l'espace d'échange www.smictom-vousecoute.fr

Je réduis...

Réduire ses déchets, moins en produire, c'est possible. Le Smictom dont c'est la mission, propose dans le cadre d'animations des solutions qui marchent et font leurs preuves. Pour en savoir plus, consultez le site Internet : www.smictom-nar.fr. Des plaquettes sur toutes les thématiques traitées ci-dessous sont aussi téléchargeables ou disponibles dans vos communes.

CHIFFRES CLÉS

Promotion Compostage domestique :

- 470** nouveaux composteurs distribués
- 15,5 %** des foyers équipés
- 6** nouveaux guides composteurs

Réduction du papier :

- 30,2 kg** de publicité/ boîte aux lettres /an en moyenne
- 14.6 %** de boîtes aux lettres équipées de Stop pub
- 147 tonnes** de papier économisées chaque année
- > Stop pub disponible en mairie ou au Smictom

Opération broyage de proximité :

- 40 m³** de broyat produit
- 6** communes concernées (Sel-de-Bretagne, Comblessac, La Noé Blanche, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Baulon et Sixt-sur-Aff)



COMPOSTAGE À TOUS LES ÉTAGES

Le Smictom a créé au printemps 2012, 2 sites de compostage collectif en pied d'immeuble. L'un réunit 10 foyers dans un immeuble situé en centre-ville à Bain de Bretagne et le second 8 foyers à Bourg-des-Comptes. Sur chaque site, les personnes engagées compostent leurs déchets de cuisine avec assiduité. Les consignes ont été bien intégrées lors de leur formation, le processus de dégradation de la matière organique se fait correctement. Pour 2013, le Smictom propose d'accompagner trois autres sites de compostage en pied d'immeuble.

Vous habitez en appartement, votre immeuble possède un espace suffisant pour accueillir une aire de compostage ? Vous manifestez de l'intérêt pour ce projet ?

Contactez les équipes du Smictom au 02 99 57 02 50 !

1^{er} trimestre 2013

Distribution des nouveaux bacs

2^e trimestre 2013

Démarrage du nouveau schéma de collecte

3^e trimestre 2013

Facturation à blanc (période de validation)

2014

Passage à la redevance incitative, désormais nouveau financement du service